

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 25 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 25 juin 2025
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2025
5. Informations du Bureau du Conseil communal
6. Informations et réponses de la Municipalité
7. Informations des Commissions et Délégations
8. Élections statutaires :
 - a. Élection du Président du Conseil communal
 - b. Élection du 1^{er} Vice-président et du 2^{ème} Vice-président du Conseil communal
 - c. Élection de 2 scrutateurs et de 2 scrutateurs suppléants
 - d. Élection des membres de la Commission de gestion
 - e. Élection des membres de la Commission des finances
9. Élection d'une commission ad-hoc pour la modification du règlement SDIS
10. Préavis 06/2025 concernant les comptes et la gestion 2024
11. Préavis 07/2025 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 331'500.00 TTC destiné à financer l'adaptation de l'arrêt de bus « Commugny centre » aux normes LHand, ainsi que l'adaptation du parking du Centre scolaire et la sécurisation de la mobilité douce au chemin de la Dauphine
12. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil
13. Divers

Le Président, M. Luc Wolfensberger, souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à M. le Syndic, aux Conseillers municipaux, à la Secrétaire du Conseil, à l'Huissier et au public.

1. Appel des membres du Conseil communal

Conseil communal : sur 50 membres élus, 36 sont présents, 12 excusés (MM. Broeksmit, de la Fuente, Dehaynin, Faillétaz, Flesher, Gilliéron, Kaltenrieder, Künzler, Luyet (excusé pour le début de la séance), Marzari, Peter et Williams) et 2 absents (MM. Owen et Sibuet).

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 19.

Municipalité : M. Wohlschlag, Mmes Decurnex Gonzalez, Helmers et Schaerer et M. Lowe présents.

Huissier : M. Shabani présent.

Le Conseil communal peut délibérer valablement et la séance est ouverte à 19h58.

2. Assermentation

Mme Caroline Fiege est assermentée.

3. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 25 juin 2025

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mai 2025

La lecture publique du procès-verbal n'est pas demandée.

Le Président précise que les demandes suivantes ont été transmises :

Mme Decurnex Gonzalez a demandé les modifications suivantes (directement modifiées) :

- Page 14 : À la suite de l'acceptation du préavis relatif à ~~des études~~ un crédit d'études pour
- Page 15 : Au terme ~~de l'activité~~, la Commune a offert une collation.

M. Wohlschlag demande les modifications suivantes :

- Page 13, dernier paragraphe : **Annonce de Mme Dittli-Lemoing avant la séance relative au décès et aux obsèques de Mme Huguette Vittoz :**
- Pages 19 et 20 : Toutes les occurrences de « SDD » sont remplacées par « SDC » (Société de Développement de Commugny).

À la demande de M. Van Beneden, des modifications ont été apportées aux propos de Mme Schaerer, avec son accord :

- Page 26, 1^{er} paragraphe : Mme Schaerer répond (...), il y a un seuil à chaque extrémité ; ~~il est possible vont d'étudier la possibilité de les raboter.~~ Elle remercie d'avoir signalé le point et va examiner les possibilités pour modifier ce seuil. Elle est également allée voir le croisement entre la route de Genève et la route de Coppet, où un chanfrein a été installé ; une vérification sera effectuée afin de déterminer s'il est nécessaire de raboter le seuil et d'évaluer les solutions envisageables pour remédier à la situation.

Le procès-verbal de la séance du 7 mai 2025 est approuvé à 25 voix pour, 0 contre et 10 abstentions. Les Conseillers communaux absents à la séance du 7 mai 2025 se sont abstenus.

5. Informations du Bureau du Conseil communal

Le Président informe des éléments suivants :

- D'entente avec la Municipalité, une séance supplémentaire a été ajoutée le 12 novembre 2025. Le calendrier modifié est distribué à tous les conseillers présents. La grillade du Conseil aura lieu le 17 septembre 2025 à 19h00 à la salle Meier.
- La sortie du Conseil a eu lieu à Mies. 13 personnes se sont annoncées présentes, 33 absentes et 31 sans réponse. Le programme a été modifié. Le Président souligne l'énergie et l'investissement du comité d'organisation (Mme Pirrello et MM. Facchin et Jequier).
- Le Bureau rappelle que, dans le cadre de l'élaboration d'un rapport de commission portant sur un préavis, les conclusions de ce rapport devraient intégrer les éléments essentiels de l'analyse ou en résumer les principales idées développées. À défaut, il sera demandé au rapporteur de présenter une brève synthèse de ces éléments lors de la lecture du rapport en séance.
- Si un Conseiller doit quitter la salle – momentanément ou définitivement –, il est prié de s'annoncer auprès d'un scrutateur. Un contact visuel quittancé suffit. Cela permet un décompte correct des voix et le calcul de la majorité lors d'un vote.
- Contrairement à ce qui avait été annoncé, l'enregistrement des débats par un Conseiller, à des fins privées et pour un usage personnel uniquement, peut être illégal. La personne désirant utiliser son natel pour enregistrer doit demander la permission au préalable. Toute prise d'images et toute diffusion (images et/ou son) sont interdites.

- Les commissions peuvent réserver la salle de réunion (Maison de commune, 2ème étage) ou le foyer de la salle de gym mais elles ne peuvent pas utiliser la salle de la Municipalité.
- La délégation à la Commission de gestion du centre sportif des Rojalets, composées de Mmes Mugarbi et Panetto et de M. Flesher, est dissoute, le terrain ayant été cédé à Arsco SA.
- Un document d'information à destination des nouveaux conseillers communaux est distribué à tous les conseillers présents, le document ayant été récemment mis à jour.
- Il est rappelé que les fiches de vacation sont attendues pour le 25 juin.

6. Informations et réponses de la Municipalité

M. Wohlschlag, Syndic, aborde les éléments suivants :

- **Centre sportif des Rojalets** : M. Wohlschlag précise que c'est l'infrastructure qui a été cédée et non le terrain, ce dernier demeure la propriété de la Commune de Coppet.
- **Décision du Tribunal fédéral et suites du recours des communes vaudoises** : le 10 avril, le Tribunal fédéral (TF) a rejeté le recours de la Commune « pilote » de Jouxens-Mézery. Il a jugé non disproportionné qu'une commune consacre jusqu'à 82,38 % de ses revenus fiscaux à la péréquation et estimé conforme à la Constitution vaudoise qu'une commune doit augmenter ses impôts ou recourir à l'emprunt pour faire face à des charges cantonales. Il s'agit d'une décision davantage politique que juridique. À la suite de ce rejet, les communes impliquées ont unanimement décidé de ne pas aller plus loin dans la voie des recours, espérant que la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) produira les effets escomptés. Depuis 2020, les frais engagés (procédure et honoraires d'avocats) s'élèvent à environ CHF 600'000, partagés entre les communes recourantes (13 en 2019, 12 en 2020, 36 en 2021 et 35 en 2022). La part de Commugny depuis 2022 s'élève à environ CHF 12'000. En parallèle, la Commune de Mies a intenté en tant que commune pilote une procédure parallèle contre le Canton pour réclamer des intérêts moratoires (5 %) sur des montants perçus depuis 2019, après que le TF ait dans un premier temps annulé la décision de taxation. Cette démarche juridiquement complexe pourrait se poursuivre si au moins 15 communes la soutiennent, ce qui semble en bonne voie. En revanche, une minorité de communes, dont Commugny et Founex, ont décidé de ne pas poursuivre cette voie ni d'engager de nouveaux frais.
- **Communication du COPIL d'Arsco du 10 juin 2025 sur le projet de la piscine-patinoire** : tous les Conseils communaux ont reçu la présentation du projet. L'ouverture est prévue pour septembre 2025. La gestion des activités de la piscine sera externalisée via un contrat initial de 3 ans, avec la société Aqualudo pressentie pour les cours de natation. D'autres partenaires spécialisés pourraient être sollicités, avec une possibilité de reprise en gestion interne après trois ans. La patinoire sera gérée en interne par Arsco pour la saison hivernale 2025. L'usage hors glace (de mi-mars à mi-octobre) reste à définir ; des pistes sont envisagées pour valoriser la salle en période estivale. Initialement pensée comme une simple buvette, c'est un véritable restaurant qui ouvrira dès l'automne ; il sera exploité par un partenaire externe. L'inauguration du complexe est prévue le vendredi 14 novembre 2025 pour les autorités et le samedi 15 novembre pour le public.

M. Wohlschlag détaille ensuite les facteurs ayant impacté les coûts de construction et d'exploitation, en détaillant quelques changements intervenus par rapport à ce qui était prévu en 2013 :

- Ajout d'un étage au bâtiment central pour accueillir le personnel d'Arsco.
- Passage du système de chauffage de la géothermie au chauffage à distance.
- Agrandissement du sous-sol pour optimiser l'exploitation.
- Amélioration de l'acoustique de la patinoire, suite à plusieurs études, afin de répondre aux exigences liées à l'autorisation de construire (à la suite des oppositions).

Les coûts d'exploitation initiaux ont été largement sous-estimés. Pour maximiser l'usage de l'infrastructure et obtenir environ CHF 1'000'000 de subventions supplémentaires du Fonds du sport, il a été décidé d'ouvrir en permanence deux lignes d'eau au public, ce qui implique la présence de deux gardes-bains permanents – non prévus dans le budget initial. Les coûts énergétiques ont également été sous-évalués par le mandataire en 2013. Selon le Copil Piscine-Patinoire, le développement d'Arsco SA et l'augmentation de ses charges ont fortement contribué à alourdir les futurs coûts d'exploitation, ce que conteste partiellement le Syndic. Selon ce dernier, ce ne sont pas les effectifs actuels qui posent problème, mais l'absence d'une prévision adéquate en 2013, notamment en ce qui concerne les besoins en personnels pour exploiter un tel complexe. Une gestion complète du site (stratégie, RH, billetterie, etc.) est aujourd'hui indispensable ; une part des frais administratifs d'Arsco sera donc imputée à l'exploitation de la piscine-patinoire.

*Arrivée de M. Luyet à 20h26
La majorité reste à 19.*

Depuis 2013, le coût de construction du complexe piscine-patinoire est passé de CHF 19,5 millions à CHF 24 millions en 2023. Cette hausse de 9 % reste inférieure à l'inflation (15 % sur la même période). Les conditions de financement sont favorables, avec un taux d'intérêt bloqué à 0,62 % sur 30 ans (+ marge) et les subventions se sont révélées plus élevées que prévu, ce qui réduit le montant réellement à financer, ceci malgré l'augmentation du coût total de construction et l'augmentation de 10% du nombre d'habitants en Terre Sainte entre 2013 et aujourd'hui.

En résumé, les charges du projet ont été sous-estimées, en particulier les besoins en personnel et les coûts techniques. L'ouverture continue de deux lignes d'eau, destinée à maximiser l'utilisation et obtenir des subventions supplémentaires, a engendré des coûts additionnels. Le déficit d'exploitation s'élève aujourd'hui à CHF 1'623'435, soit environ CHF 83 par habitant, contre CHF 56 initialement envisagés. Les neuf communes devront assumer ces charges, dont la répartition reste à affiner dans le cadre du futur budget d'Arsco. Un point d'impôt sera vraisemblablement nécessaire, alors qu'un trois quarts de point avait été annoncé en 2013 par la Commission des finances.

Un éventuel revote des crédits supplémentaires a été évoqué, mais ne semble pas nécessaire, car le préavis de 2013 ne fixait pas de montant précis par habitant et autorisait la Municipalité à ajouter au budget communal, en temps utile, les montants correspondants à sa part de la charge annuelle du fonctionnement du complexe « piscine-patinoire ». Par ailleurs, les commissions consultées à l'époque avaient toutes donné un préavis favorable.

Du point de vue financier, selon l'avis personnel de M. Wohlschlag, la piscine présente un coût journalier d'environ CHF 2'500, considéré comme raisonnable en comparaison à d'autres équipements similaires. En revanche, la patinoire coûte près de CHF 5'000 par jour, ce qui soulève la question de la rentabilisation de l'espace hors glace durant les mois d'inactivité. Il recommande la mise en exploitation du projet et précise qu'un point d'impôt, au minimum, sera sollicité lors de la prochaine séance du Conseil communal. La présentation projetée sera mise à disposition sur le SharePoint du Conseil. Toute question ou remarque formulée en marge sera transmise au COPIL.

Enfin, M. Wohlschlag, qui a contribué activement à la mise en place de la structure actuelle d'Arsco SA, a annoncé son retrait de ses fonctions en raison de désaccords internes. Il est remplacé par Mme Helmers comme déléguée communale au Conseil d'administration (CA), tandis que Mme Decurnex Gonzalez reste représentante à l'Assemblée générale. Des critiques ont été émises concernant le fonctionnement du CA encore majoritairement composé de miliciens. Bien que certaines réformes aient été freinées faute d'unanimité entre les communes, les statuts ont pu être modifiés, à la majorité. Lors de l'Assemblée générale du 8 avril, il a été décidé (à une majorité de $\frac{3}{4}$ des actionnaires) que dès la prochaine législature, une même personne ne pourra plus siéger à la fois au CODIR de l'APEJ et au CA d'Arsco SA. La Municipalité se félicite de cette décision.

Mme Decurnex Gonzalez communique le point suivant :

- **Bâtiment de la laiterie** : l'étude réalisée par l'urbaniste a été reçue ; elle permet de clarifier les besoins de la région ainsi que les affectations envisageables. L'avant-projet précise les surfaces brutes exploitables : il est possible de conserver le bâti existant et de rehausser la toiture afin d'optimiser les surfaces au maximum. Pour présenter un projet plus concret, le Syndic et elle-même ont déjà rencontré un partenaire potentiel (un 2^{ème} rendez-vous est prévu). Ils explorent actuellement diverses possibilités et prospectent pour le moment auprès d'institutions issues du milieu médical. Ils viendront devant le Conseil dès qu'ils auront recueilli plus d'éléments.

Mme Helmers informe des éléments suivants :

- **Plan canicule** : il a été mis en place par le Canton. Un courrier a été envoyé aux personnes concernées, en proposant des visites à domicile ; deux personnes ont montré un intérêt.
- **Sortie des aînés** : l'événement a réuni 89 participants, malgré de nombreux désistements. Le programme comprenait la visite du Musée de l'aviation militaire de Payerne, ponctuée d'une conférence surprise de M. Claude Nicollier, ainsi que celle de l'Haras national suisse à Avenches. Le repas a été pris au bord du lac de Neuchâtel.
- **Séance d'information de Pro Senectute** : dans la continuité de la séance d'information de début d'année, une conférence et deux ateliers sur la sécurité informatique seront organisés en collaboration avec Pro Senectute. La conférence (entrée libre) aura lieu le 24 juillet. Les ateliers, sur inscription et en nombre de places limité, se tiendront les 31 juillet et 21 août. Les courriers d'invitation seront envoyés dans les prochains jours.
- **Enclassements scolaires 2025-2026 et confirmations de placement UAPE** : le tout a été envoyé aux parents. L'accueil de jour à Commugny a permis de répondre aux demandes prioritaires.
- **Balade « Éducation au Développement Durable » (EDD)** : chaque année, la Commune accueille une classe de 9^{ème} année pour une balade de sensibilisation au respect de l'environnement sous un angle citoyen. Cette année, elle a eu lieu à vélo ; les élèves se sont rendus à la déchetterie intercommunale, à la STEP et à la compostière.

Mme Schaerer communique les informations suivantes :

- **Vy-des-Mores** : les travaux sont terminés. Il manque encore quelques panneaux et les assises en bois prévues vers l'entrée du Parc Marguerite.
- **Chemin de la Fin** : les travaux sont en cours. La pose du tapis a été réalisée, mais a nécessité plus de temps que prévu en raison de la chaleur et le temps de séchage a dû être allongé. Elle remercie chaleureusement les riverains qui ont été particulièrement patients et compréhensifs. La pose des lampadaires, poles-cones, marquage et accotements sont encore à faire.
- **Chemin du Stand** : la fermeture de la douane de Crassier en direction de la France en raison de travaux provoque une surcharge conséquente de trafic à la sortie de l'autoroute à Chavannes-de-Bogis en direction de Divonne. Pour gagner du temps, de nombreuses voitures descendent sur Commugny pour remonter ensuite en direction de la route de la Branvaude, via le chemin du Stand. Cela engendre une situation très problématique, le gabarit du chemin étant inadéquat et provoquant un important désordre au niveau du carrefour. De ce fait, un contact a été pris avec le Canton, qui a mis en place une fermeture temporaire du chemin (avec un accès autorisé aux exploitations agricoles, à la compostière, à la STEP et au stand de tir). Cette fermeture devra aussi être reconduite durant la fermeture entre le rond-point de Manor et la RC3, en raison des travaux de la RC7.
- **Suivi de la question de M. Van Beneden - seuils de la laiterie** : le seuil du trottoir au passage piéton sur la route de Coppet (entre la Vy-des-Mores et la route de l'Eglise) sera abaissé.

M. Lowe mentionne les informations suivantes :

- **PACom** : l'examen post-enquête est en cours auprès du Canton qui leur a écrit le 13 juin dernier pour informer de la prolongation du délai d'examen, sans communiquer de date. Le passage devant le Conseil a été repoussé en conséquence pour avoir le temps de finaliser le dossier, le soumettre à une enquête complémentaire et traiter les éventuelles oppositions, avant le vote devant le Conseil.
- **Révision du règlement du Conseil** : la présentation, initialement prévue pour cette séance, est reportée – en principe – à celle du 12 novembre.
- **Tableau des préavis** : il est présenté et détaillé aux conseillers. En lien avec le PACom, il est possible qu'une séance extraordinaire soit prévue en raison de la taille du dossier.

Le Président clôt ce point en informant que le Bureau a attribué les commissions comme suit :

- Mise aux normes de l'éclairage public : commission des finances et commission des routes.
- Modification du règlement SDIS : commission ad-hoc (prévue au point 9 de l'ordre du jour).
- Achat d'un véhicule SDIS : commission ad-hoc et commission des finances.
- Mise aux normes de la signalisation routière : commission des routes et commission des finances.
- Rénovation du Centre scolaire : commission du patrimoine et commission des finances.
- Budget et arrêté d'imposition : commission des finances.

Le Président indique que les rapports sont attendus à J-15 au plus tard, comme suit :

- Séance du 29 octobre : remise des rapports le 15 octobre (attention, période de vacances).
- Séance du 12 novembre : remise des rapports le 29 octobre.
- Séance du 10 décembre : remise des rapports le 26 novembre.

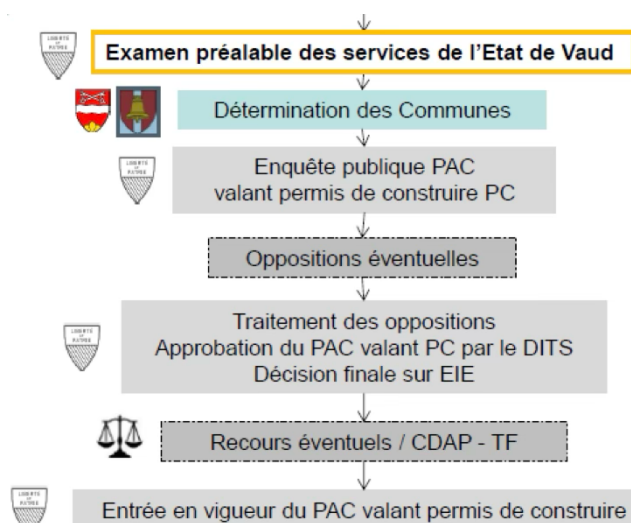
7. Informations des Commissions et Délégations

Groupe de suivi du projet de décharge cantonale des Tattes-de-Bogis

Mme Naegeli informe qu'en date du 9 mai 2025, le groupe de suivi a été convié à une 2^{ème} séance pour une présentation du projet de décharge des Tattes-de-Bogis. Le représentant de la Direction générale de l'environnement (DGE) a présenté les changements intervenus depuis la dernière séance du groupe de suivi, qui a eu lieu le 4 novembre 2022. La réduction du périmètre du projet permet d'exclure les zones tampons des biotopes environnants, avec un retrait de 40 mètres par rapport à la forêt en limite ouest. Par ailleurs, une zone particulièrement riche en flore ségétale, la parcelle n° 4, ne fait plus partie du projet. Cette réduction du périmètre induit une légère diminution du volume total de la décharge, du rythme d'exploitation ainsi que du trafic induit. La région de la Côte a un besoin cumulé en décharge de type B sur la période 2022–2030 de 530'000 m³. Les capacités disponibles dans les décharges actuellement autorisées sont de 190'000 m³. Le Conseil d'État retient le site des Tattes-de-Bogis en priorité 1 dans ses versions successives du Plan de gestion des déchets.

Concernant les diverses étapes du projet, le dossier vient d'être déposé au Canton pour un « Examen préalable des services de l'Etat de Vaud ». Pour la suite de la procédure, le dossier est géré par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) et la Direction de l'aménagement du territoire (DAM). Les prochaines étapes sont les suivantes (dates données à titre indicatif) :

- Examen préalable.
- Détermination des communes de Commugny et Chavannes-de-Bogis (fin 2025 – début 2026).
- Enquête publique PAC valant permis de construire PC (mi-2026).
- Oppositions éventuelles.
- Traitement des oppositions, approbation du PAC valant PC par le DITS (département des institutions, du territoire et du sport).
- Décision finale sur EIE (Étude d'Impact sur l'Environnement).
- Recours éventuels / CDAP – TF (Cour du droit administratif et public – Tribunal fédéral) (2027-2028).
- Entrée en vigueur du PAC valant permis de construire (2028 +).



Les municipalités concernées suivent le dossier de très près et font systématiquement part de leurs préoccupations, notamment concernant le trafic induit, les éventuels risques de pollution liés aux matériaux de type B, ainsi que l'utilisation de la décharge par des camions en provenance de Genève. Pour rappel, les séances du groupe de suivi ne sont pas publiques et les délégués ne sont pas autorisés à divulguer des documents en dehors de ce cadre. Une fiche explicative d'information est en préparation au niveau cantonal. Promise depuis plusieurs mois, on peut espérer qu'elle parviendra prochainement afin d'être mise à disposition de la population.

Délégation auprès du Conseil Intercommunal de l'APEJ

M. Vora rapporte au sujet de l'Assemblée ordinaire du 20 mai 2025 :

- Communications du Comité de direction (CODIR) : 1) le délai des annonces scolaires est repoussé à 8h30 le jour de l'absence, 2) analyse du rapport de la Cour des comptes (audit de l'APEJ). En lien avec ce dernier point, le CODIR a indiqué qu'il tiendra compte des recommandations faites en lien avec le placement des élèves, les critères de priorités et la révision des revenus déterminants.
- Travaux aux Rojalets (rénovation des classes) : ils avancent bien et seront terminés en 2025 ; le budget est respecté. En lien avec la création d'une salle de gym en Chaucey, initialement, il était prévu une salle double, mais le projet a été mis en pause, car une salle triple semblerait plus opportune, tout en permettant l'utilisation par l'école et les associations. La nouvelle loi sur les sports permettra d'apporter de plus grandes subventions au projet. Les mêmes entreprises seront impliquées dans le nouveau projet et des offres sont attendues pour la fin mai 2025.
- Piscine-Patinoire : le Syndic a fourni les éléments essentiels.
- École de Mies : les travaux sont en phase finale ; les locaux seront utilisables dès la rentrée 2025.
- Élections statutaires du Bureau du Conseil Intercommunal : M. Morisod a été élu Président et M. Vora, Vice-président.
- Interpellation de Mme Mugrabi « Comment expliquer les charges en augmentation de l'APEJ de 2022 à 2025 (+24%). Quelles sont les prévisions financières pour les prochaines années ? ». La réponse est prévue lors du prochain Conseil intercommunal en novembre.
- Préavis 01/2025 relatif aux comptes de l'APEJ 2024 : une baisse des coûts a été rapportée en comparaison du budget. Il y a également une baisse des contributions des communes. De

nombreuses questions ont été posées au sujet des loyers des crèches, les comptes d'Arsco SA, l'engagement du personnel, l'évolution démographique de ces dernières années et des années à venir. Dans l'ensemble, la Commission de gestion estime que le budget a été respecté. Les comptes ont été approuvés à la majorité.

- Préavis 02/2025 relatif à la prise en charge des coûts d'exploitation d'une nouvelle structure d'accueil collective préscolaire à Tannay (crèche) : le projet correspond à une demande et est nécessaire. Le loyer prévu se monte à CHF 80'000/an pour un local de 212 m2 appartenant à la commune ; quant aux frais de fonctionnement, ils se montent à CHF 1'130'000/an pour une crèche de 22 places (CHF 51'000/place). Un amendement a été proposé par M. Vora en raison des loyers et des frais de fonctionnement trop élevés, en proposant des frais de fonctionnement plafonnés à CHF 968'000/an. Le préavis amendé a été accepté à la majorité.
- Préavis 03/2025 relatif au Règlement du Conseil d'établissement (CESCOT) : le règlement a été adopté à la majorité, avec une remarque portant sur les élections qui ont été faites avant l'adoption du règlement. Le CODIR a répondu avoir obtenu l'accord du Canton pour procéder de la sorte.

Délégation auprès du Conseil Intercommunal des SITSE

M. Van Beneden communique les informations données lors de la dernière séance du Conseil intercommunal des SITSE du 12 juin.

Communication sur la qualité des eaux

À la suite des questions transmises au CODIR concernant le contrôle et la communication de la qualité de l'eau, M. Breugelmans, Directeur des SITSE, a donné les éléments de réponse suivants :

- Point 1 : Améliorer la régularité de la mise à disposition des résultats pour la population (fin mars 2025, le rapport sur le site étant encore celui de 2023). *Réponse* : les éléments communiqués sur le site des SITSE seront dorénavant tenus à jour.
- Point 2 : Possibilité de communiquer les résultats via les publications papier des SITSE qui sont envoyées en même temps que les factures. *Réponse* : la proposition sera étudiée par les SITSE.
- Point 3 : Possibilité d'améliorer la lisibilité du document. *Réponse* : les SITSE vont voir ce qu'il est possible de faire pour la prochaine publication.
- Point 4 : Possibilité d'indiquer les valeurs des micropolluants car ces derniers peuvent inquiéter la population (Ex : PFAS, Chlorothalonil, CVM). *Réponse* : les résultats détaillés des analyses ne seront pas publiés sur le site mais pourront être mis à disposition sur demande pour les usagers. Il serait possible pour les SITSE de mentionner les valeurs moyennes des micropolluants lors du rapport annuel sur la qualité des eaux ou via les newsletters. Les CVM ne sont actuellement pas quantifiés mais les SITSE envisagent de les inclure pour la prochaine campagne sur les micropolluants.
- Point 5 : Pourquoi la Source Marie est-elle si fortement touchée par la pollution au chlorothalonil par rapport au reste de Terre Sainte ? *Réponse* : cette contamination est directement liée à l'utilisation passée de cette substance en tant que fongicide sur les cultures. Les autres sources sont soit en zone forestière, soit sur des terrains agricoles où cette substance n'avait pas été utilisée.

Acceptation du préavis n°277/2025 relatif à une demande de crédit de CHF 180'000 TTC pour les prestations d'étude de la future interconnexion SITSE/REOGES

Le préavis n°277/2025 demande un crédit de CHF 180'000 TTC pour une étude sur l'interconnexion des réseaux SITSE et REOGES, afin de renforcer la protection incendie, la pression du réseau et la résilience en cas de crise.

Autres préavis acceptés

Préavis n°269/2025 (inondations, pompage).
 Préavis n°270/2025 (cybersécurité, communication).
 Préavis n°271/2025 (eau potable, sécurité).
 Préavis n°272/2025 (collecteurs, chaussée).
 Préavis n°273/2025 (comptes 2024).
 Préavis n°274/2025 (RC7, conduites eau).
 Préavis n°275/2025 (fosses, régularisation).

8. Élections statutaires

Le Président passe la parole à Mme Mugrabi, 1^{ère} Vice-présidente, pour la nomination de la présidence.

A) Nomination de la Présidence

Mme Mugrabi demande si des personnes se portent candidates ; seul M. Wolfensberger se présente.

M. Wolfensberger est élu par acclamation.

[M. Wolfensberger reprend la présidence de la séance].

Le Président remercie l'Assemblée pour sa confiance et précise continuer son mandat avec enthousiasme et énergie. Il serait content de pouvoir assurer la transition vers la prochaine législature. Avant de passer à la réélection du Bureau et des commissions des finances et de gestion, il fait un appel aux candidats qui souhaitent s'impliquer davantage, mieux comprendre les rouages et être plus proche de l'activité politique, côtoyer la Municipalité et s'engager pour la transition 2025-2027. Il définit également les responsabilités des postes proposés.

B) Nomination de la Vice-présidence

Le Président indique que les membres suivants se proposent pour la 1^{ère} Vice-présidence : Mme Mugrabi et M. Engels.

Mme Mugrabi annonce le retrait de sa candidature et remercie chaleureusement pour cette année enrichissante, au cours de laquelle elle a beaucoup appris. Cette expérience lui a permis de mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux de la vie communale.

M. Engels est élu 1^{er} Vice-président par acclamation.

Pour la 2^{ème} Vice-présidence, un candidat se représente : M. Mac Avock.

M. Mac Avock est élu 2^{ème} Vice-président par acclamation.

C) Nomination des Scrutateurs et des Scrutateurs suppléants

Scrutateurs

Le Président demande si une autre liste de scrutateurs est déposée, en complément de la liste des scrutateurs sortants. Tel n'est pas le cas.

Mme Marzari et M. Williams sont élus par acclamation.

Scrutateurs suppléants

Le Président indique que les deux scrutatrices suppléantes sortantes se représentent. En sus, M. Stahl se présente ; il lui demande s'il a une 2^{ème} personne figurant sur sa liste. Tel n'est pas le cas.

Mmes Gillet et Mast sont élues scrutatrices suppléantes.

D) Commission de gestion

Le Président indique qu'il s'agit d'une commission de surveillance chargée d'examiner la gestion communale. Entre 1 et 3 réunions sont tenues en fin d'année et une douzaine durant le 1^{er} semestre. Il relève que les articles 38 (composition de la Commission de gestion) et 48a (délégations intercommunales) s'appliquent et lit lesdits articles. L'article 38 découle de la loi sur les communes, il n'est pas possible d'y déroger ; quant à l'article 48a, il découle du règlement communal.

Le Président confirme qu'en l'état, à défaut d'une démission, 4 membres sont rééligibles, sachant que M. Engels, actuel Président, se retire. Il confirme avoir reçu la candidature de M. Facchin. Le Président demande si d'autres membres se proposent.

M. Claris se présente.

Le Président suspend la séance afin de procéder à la distribution des papiers de vote et au dépouillement.

[La séance est interrompue de 21h25 à 21h35].

Le Président confirme les votes comme suit : Mme Giger (34 voix), Mme Pirrello (34 voix), M. Flesher (33 voix), Mme Mugrabi (32 voix), M. Claris (27 voix) et M. Facchin (17 voix).

Les membres élus de la Commission de gestion sont : Mmes Giger, Pirrello et Mugrabi et MM. Flesher et Claris.

Le Président demande qu'on lui communique le nom de la personne qui reprendra la présidence.

E) Commission des finances

Le Président indique qu'il s'agit d'une commission de surveillance chargée d'examiner le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt, l'arrêté d'imposition et, éventuellement, les comptes (point en négociation). Il faut prévoir entre 6 et 8 séances/an. Il relève que les articles 39 (composition de la Commission des finances) et 48a (délégations intercommunales) s'appliquent. Il informe avoir reçu la démission de M. Luyet et que les candidats sortants se proposent : Mme Naegeli, MM. Schuler, Alonso et Meylan. En sus, il a reçu la candidature de M. Williams.

Le Président demande si d'autres conseillers se présentent.

M. Vazquez se présente.

Le Président suspend la séance afin de procéder à la distribution des papiers de vote et au dépouillement.

[La séance est interrompue de 21h42 à 21h50].

Le Président confirme les votes comme suit : Mme Naegeli (34 voix), M. Schuler (34 voix), M. Meylan (34 voix), M. Alonso (33 voix), M. Vazquez (25 voix) et M. Williams (24 voix).

*Départ de Mme Arruda à 21h52.
La majorité reste à 19.*

Les membres élus de la Commission des finances sont : Mme Naegeli et MM. Schuler, Meylan, Alonso et Vazquez.

Le Président demande qu'on lui communique le nom de la personne qui reprendra la présidence.

9. Élection d'une commission ad-hoc pour la modification du règlement SDIS

Mme Schaerer indique qu'il s'agit d'une petite modification du règlement, mais que celle-ci doit passer devant tous les Conseils communaux.

Le Président indique que le Bureau propose de désigner 3 membres du Conseil. Il demande si des conseillers sont intéressés.

Se proposent : Mme Fiege, MM. Stahl, Kuhn et Facchin.

M. Kuhn annonce retirer sa candidature.

La commission ad-hoc est élue par acclamation. Elle est composée des membres suivants : Mme Fiege, MM. Facchin et Stahl.

10. Préavis 06/2025 concernant les comptes et la gestion 2024

L'autorisation de prise de la parole par la boursière est votée à l'unanimité.

M. Wohlschlag communique quelques interprétations à propos des impôts communaux :

- Le nombre de contribuables est d'environ 1'900 (restent 1'100 personnes non assujetties, dont 770 jeunes et un peu plus de 300 personnes qui ne paient pas d'impôt, principalement des fonctionnaires internationaux).
- Le total des revenus imposables dans la Commune est aujourd'hui de l'ordre de CHF 190 millions.
- La fortune imposable totale dans la Commune est passée d'environ CHF 1,4 milliard en 2019 à un peu moins de CHF 1,1 milliard aujourd'hui, soit une baisse d'environ 20 %.

Les revenus fiscaux de la Commune proviennent à 5/6^{ème} de l'impôt sur le revenu et à 1/6^{ème} de l'impôt sur la fortune. Environ un tiers des 1'900 contribuables ne paient pas d'impôt sur le revenu, mais contribuent à hauteur de 8 à 10 % de l'impôt sur la fortune. À l'inverse, 12 % des contribuables (7 % de la population) assurent près des 2/3 de l'impôt sur le revenu et environ 40 % de l'impôt sur la fortune.

M. Engels lit les conclusions du rapport de la commission de gestion qui estime que les comptes communaux ont été gérés de manière satisfaisante au cours de l'exercice 2024. La commission salue le travail accompli par l'exécutif tout au long de l'année. Par conséquent, la commission, à l'unanimité, recommande au Conseil Communal d'accepter les comptes 2024 et de donner décharge à la municipalité et à la boursière. Elle recommande également d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité.

M. Wohlschlag répond aux questions posées au préalable par M. Weisskopf.

Questions de M. Weisskopf concernant les comptes 2024

M. Weisskopf relève que le bilan des comptes 2024 pour Commugny montre une diminution importante des liquidités, ce qui était à prévoir avec les investissements autorisés :

Commugny	31.12.2024	01.01.2024	Différence
Disponibilités	2 379 245	1 918 719	460 526
Placements	196 603	3 196 603	-3 000 000
Total liquidités	2 575 848	5 115 322	-2 539 474

En même temps, le bilan des comptes 2024 de l'APEJ montre une augmentation des liquidités :

APEJ	31.12.2024	01.01.2024	Différence
Disponibilités	2 818 170	1 934 527	883 643
CCP	2 812 818	1928220	884 598
Total liquidités	5 630 988	3 862 747	1 768 241

M. Weisskopf constate un transfert de liquidités des communes vers l'APEJ, réduisant ainsi la flexibilité financière des communes. Cette situation résulte du fait que le budget de l'APEJ dépasse régulièrement les comptes et que les acomptes sont calculés sur la base du budget.

Question 1 : Que compte entreprendre la Municipalité pour éliminer ce transfert de liquidités à l'APEJ ?

Question 2 : Quelles sont les prévisions de liquidités pour Commugny ?

Indicateurs financiers

M. Weisskopf relève que le Canton a défini des indicateurs financiers utilisés pour évaluer de manière objective l'évolution des finances communales, par exemple, le degré et la capacité d'autofinancement, la quotité d'investissement, etc.

Question 3 : Pourquoi le préavis et le rapport sur les comptes de la Municipalité ne contiennent aucun de ces indicateurs ?

M. Wohlschlag explique que l'APEJ, comme Commugny, a besoin d'une certaine marge pour gérer la fluctuation de ses liquidités, principalement liées aux acomptes versés par les communes. En cas de manque de fonds, l'APEJ doit contracter des emprunts à court terme, ce qui engendre des frais supplémentaires pour les communes. Cependant, pour Commugny, ce « transfert » de liquidités se situe à environ CHF 200'000, remboursés en juin (entre juin et septembre pour 2025), ce qui ne pose pas de problème grâce à ses liquidités disponibles sur les deux premiers tiers de l'année. Il rappelle enfin que l'APEJ a pu rembourser en 2024 les quelques CHF 400'000 qui avaient été empruntés aux communes il y a plusieurs années (à taux zéro et sans délai de remboursement), sans avoir eu recours à l'emprunt. Après plus d'une année d'efforts, Commugny s'est donc vu rembourser les CHF 66'000 qui lui revenaient.

Sur la 2^{ème} question, M. Wohlschlag répond qu'avec un flux de trésorerie de près de CHF 5 millions en deux ans, ils arrivent gentiment au seuil minimum des liquidités. Ce sujet a été évoqué avec les commissions de gestion et des finances. La gestion des liquidités se fait à l'aide de tableaux de suivi des entrées et les échanges de paiement au Canton. Un tableau prévisionnel devrait aider la Commune à anticiper un recours éventuel à l'emprunt à court terme. Cette gestion des liquidités est en lien direct avec les revenus de la Commune, soit le taux d'imposition qui devra certainement être revu à la hausse afin d'éviter que les liquidités descendent au-dessous d'un seuil minimal.

Pour la 3^{ème} question, la Municipalité n'a pas intégré d'éléments de stratégie financière dans le préavis sur les comptes, préférant les aborder en seconde partie d'année avec l'arrêté d'imposition et le plan d'investissement. Les indicateurs financiers du Canton offrent une vue ponctuelle et globale, mais restent une appréciation empirique. La stratégie financière de la Commune sera donc basée sur sa réalité locale et ses besoins d'investissement, plutôt que sur les indicateurs cantonaux.

Le rapport de gestion 2024 est accepté à l'unanimité.

Les comptes 2024 sont acceptés à l'unanimité.

La décharge à la Municipalité, à la Boursière, ainsi qu'à la Commission de gestion est donnée à l'unanimité pour l'exercice 2024.

11. Préavis 07/2025 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 331'500.00 TTC destiné à financer l'adaptation de l'arrêt de bus « Commugny centre » aux normes LHand, ainsi que l'adaptation du parking du Centre scolaire et la sécurisation de la mobilité douce au chemin de la Dauphine

Mme Alonso lit les conclusions du rapport de la commission des routes. Les travaux sur le parking du Centre scolaire répondent à un besoin de mise aux normes de l'arrêt de bus. Le nouveau marquage proposé semble être un choix judicieux afin de permettre de concilier au mieux la loi et la fluidité pour les utilisateurs du parking. Les travaux de sécurisation du chemin de la Dauphine sont totalement justifiés. C'est pourquoi la Commission des routes, à l'unanimité, recommande au Conseil d'accepter le préavis.

M. Alonso lit les derniers paragraphes du rapport de la commission des finances. L'évaluation des travaux repose sur une estimation détaillée établie par le mandataire de la Commune, sur la base d'offres

récentes pour des interventions similaires. Le projet prévoit un coût total de CHF 331'500 TTC, incluant les aménagements de l'arrêt de bus « Commugny centre », la réorganisation du parking du Centre scolaire, ainsi que les mesures de sécurisation du chemin de la Dauphine. Les travaux concernent exclusivement le domaine public ou des parcelles communales, à l'exception d'un aménagement ponctuel sur un chemin privé, pour lequel un accord sera recherché après acceptation du préavis. L'ensemble des coûts, amortis sur 10 ans selon les normes MCH2, reste maîtrisé et proportionné aux enjeux de sécurité, d'accessibilité et de fonctionnalité. La commission des finances, à l'unanimité de ses membres, recommande l'acceptation du préavis ; elle souligne la pertinence des aménagements proposés, leur coût maîtrisé et leur conformité aux normes légales en vigueur.

M. Vazquez demande la raison d'avoir couplé les objets dans un seul préavis, car si une partie était refusée, il se demande si l'entier du préavis le serait également.

Mme Schaerer répond avoir regroupé les objets, la démarche ayant été traitée de manière conjointe. Une délégation de la DGMR ainsi que des représentants du TCS ont visité et discuté les deux sites ensemble. De plus, le même bureau d'ingénieurs a été mandaté pour les deux projets. Toutefois, ces derniers ont été présentés séparément dans les conclusions.

Le Président relève que la forme du préavis a été discutée. Il est possible d'amender les conclusions du préavis de manière séparée.

M. Marchand relève que la loi est entrée en vigueur en 2004, alors que l'arrêt de bus avait déjà été rénové. Il se demande s'il n'aurait pas fallu traiter le cas à ce moment, car il y a déjà eu des investissements financiers.

Mme Schaerer répond que l'arrêt a été refait de manière provisoire. Entretemps, il y a eu la mise en place de bus articulés et, aujourd'hui, l'arrêt n'est plus assez long pour les accueillir.

M. Marchand demande si les entreprises de transports en commun participent aux coûts des travaux, car elles imposent des changements en raison des bus utilisés.

Mme Schaerer relève que des subventions sont accordées par le Canton pour inciter les communes à mettre aux normes leurs arrêts de bus. Après avoir discuté avec les commissions, ce point n'a pas été inclus dans le préavis, donc il est possible d'avoir une bonne surprise à l'issue des travaux.

Le préavis est approuvé par 34 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

12. Réponses aux questions posées au préalable par les membres du Conseil

Questions de Mme Naegeli

1. **Laiterie** : à quelle échéance un projet sera-t-il présenté au Conseil communal ?
2. **Travaux au cimetière** : est-il possible de présenter le rapport final ?
3. **Location de tables et bancs** : elle indique avoir adressé une demande à la voirie, qui lui a communiqué les tarifs suivants : CHF 5/jour pour une table et CHF 2.50/jour pour un banc ; en fin de semaine, les tarifs sont respectivement de CHF 10 et CHF 5 par jour. La livraison est facturée CHF 20. Elle a demandé s'il existait un tarif préférentiel pour les habitants du village, dans le cadre d'un usage non lucratif. Il lui a été répondu par la négative. De même, il lui a été indiqué qu'aucun règlement spécifique n'existait à ce sujet.

M. Wohlschlag relève que la première question a été répondue par Mme Decurnex Gonzalez.

Sur la 2^{ème} question, Mme Schaerer réplique que le rapport final des travaux est en cours d'élaboration et qu'il sera proposé à la prochaine séance du Conseil communal.

Quant à la 3^{ème} question, M. Wohlschlag indique prendre note de la remarque, mais ne pense pas que la Commune proposera un règlement. Il estime que les tarifs sont déjà préférentiels et que les demandes proviennent uniquement des habitants du village. Il précise qu'il faut tenir compte du travail de la voirie dans le calcul des coûts de livraison. Il conclut en ajoutant que la location des tables et bancs pourrait être intégrée à la directive sur les locations de salles.

Question de M. Engels

M. Engels relève que, selon la presse, une réunion a récemment eu lieu entre les Syndics et le Conseil d'État vaudois concernant la révision de la Loi sur les communes. À l'issue de cette rencontre, le Conseil d'État aurait été invité à revoir sa copie. Il demande si la Municipalité pourrait présenter un résumé de la réunion, en exposant les principaux points d'achoppement pour les communes et les intercommunalités.

M. Wohlschlag demande à quelle réunion M. Engels fait allusion, car il n'y a pas eu de réunion entre les Syndics et le Conseil d'Etat. Cependant, il y a eu une réunion en présence des faïtières.

M. Engels relève avoir lu dans la presse qu'il y a eu une réunion et qu'à la fin de l'article, il était mentionné que les Syndics ont recommandé au Canton de revoir sa copie.

M. Wohlschlag pense qu'il s'agit de la réunion des Syndics de district (43 Syndics, en présence du Préfet). Durant cette réunion, le Canton est venu présenter des éléments de la loi. Il y a eu des réactions de certains Syndics en lien avec l'ingérence dans les Municipalités ou encore des formations imposées aux Secrétaires municipaux. En sus, la Loi sur les communes prévoit de restreindre les intercommunalités. Toutes les interventions se retrouvent dans les prises de position compilées par les faïtières sur leurs sites internet respectifs. En sus, il informe que le Canton a réalisé qu'il ne sera pas prêt à temps et que la nouvelle Loi sur les communes n'entrera pas en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

13. Divers

Mme Decré se réjouit de la réussite du projet de la Vy-des-Mores. En revanche, elle signale plusieurs manquements de l'entreprise Perrin lors des travaux au chemin de la Fin, notamment en matière de signalisation et de respect des horaires, ce qui a entraîné l'intervention du TCS. Elle propose d'envisager des pénalités en cas de nouveau mandat donné à cette entreprise.

M. Gonthier soulève des préoccupations en matière de sécurité sur le chemin des Voirons, qu'il juge dangereux. Il évoque notamment une haie qui masque la visibilité des usagers en descente, ainsi qu'un manque de signalisation, notamment l'absence d'un panneau « STOP ». Il relève qu'on a de la visibilité en arrivant de Tannay, mais pas en venant de Commugny. Il constate également que les trottinettes et vélos ne marquent pas l'arrêt en bas du chemin. Bien qu'il s'agisse d'un chemin privé, il suggère l'installation de deux barrières croisées ouvrables pour renforcer la sécurité.

Mme Schaerer prend note des remarques et s'engage à se renseigner sur les mesures envisageables dans le cadre des travaux prévus aux environs.

Le Président clôt la séance à 22h40.

Le prochain Conseil communal aura lieu le

Mercredi 29 octobre 2025 à 19h45.

Le Président

La Secrétaire

Luc Wolfensberger

Catherine Weber